TOUJOURS AU FRONT

Front d'action populaire en réaménagement urbain

N° 135 • Automne 2017

SPÉCIAL «TOURNÉE POUR LE DROIT AU LOGEMENT»

Tournée pour le droit au logement

Le mal-logement, partout au Québec

Ottawa est sur le point d'adopter la première Stratégie canadienne sur le logement, l'occasion de faire avancer le droit au logement, si le gouvernement Trudeau investit les 11,2 milliards $ de sa Stratégie, dans le logement social, dès maintenant.

Au Québec, le gouvernement Couillard va financer cette année seulement 3000 nouveaux logements sociaux, pour tout le territoire. Il n'a toujours pas mené à terme la révision d'AccèsLogis, actuellement caduque. Les paramètres qu'il utilise pour calculer le coût de construction datent de 2009; les coopératives et les OBNL d'habitation n'arrivent plus à livrer leurs projets.

Dans le cadre de la Tournée pour le droit au logement, les présidentes et président des audiences populaires ont entendu, dans chacune des villes, des besoins criants et des problèmes complexes. Voici ce qu'elles et il en pensent.

Leilani Farha

Rapporteure spéciale de l'ONU sur le droit au logement convenable

Selon vous, depuis la ratification du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels par le Canada, en 1976, comment a évolué le droit au logement ?

Photo : Véronique Laflamme

À travers le monde, le logement et les marchés de l'immobilier ont été transformés par le capital mondial et par les excès financiers. Les gouvernements priorisent la réponse aux prérogatives d'investissements plutôt que les besoins en logement. Le Canada n'est pas différent. De la perspective du droit au logement, ceci est problématique sur plusieurs fronts. Ce modèle transforme les ayants droit, le peuple, en créanciers hypothécaires et il érode l'idée du logement comme un bien commun.

Les gouvernements ne peuvent se dérober à leurs obligations en matière de droits humains en passant le dossier du logement à des acteurs privés financiers. Si les gouvernements veulent s'appuyer sur le marché privé, les développeurs et le secteur financier pour s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains, ils doivent les règlementer pour s'assurer que le droit au logement soit réalisé et protégé.

Concrètement, qu'est-ce qu'un pays comme le Canada devrait faire pour mieux assurer le respect du droit au logement ?

Tout d'abord, le Canada doit reconnaître que le logement est un droit humain, ce qui doit guider toutes ses actions ultérieures. Le Canada est tenu de prendre des mesures ciblées pour réaliser progressivement le droit au logement en utilisant le maximum des ressources disponibles. Le Canada devrait mettre en œuvre une stratégie nationale basée sur les droits, élaborée et implantée avec la participation citoyenne – particulièrement des groupes vulnérables – exposant clairement la responsabilité de chaque palier de gouvernements, fournissant un mécanisme d'examen, adoptant l'objectif d'un logement pour tous et toutes d'ici 2030 et établissant un échéancier clair pour atteindre cet objectif. La stratégie devrait inclure un droit au logement prévu par la loi et doit clarifier les obligations des acteurs privés et rendre ces acteurs imputables. La stratégie doit être réalisée en harmonie avec les autres programmes économiques et sociaux.

Enfin, il est essentiel que la stratégie reconnaisse que les violations du droit au logement sont liées à des facteurs systémiques et structuraux, ainsi qu'aux décisions financières des gouvernements, et que cela a un impact négatif sur certains groupes au Canada. La stratégie doit faire face à ces inégalités. Le droit international relatif aux droits humains n'est pas normatif quant aux programmes qui doivent être offerts; mais un éventail de programmes sont nécessaires, dont le logement social.

Christian Nadeau

Président de la Ligue des droits et libertés

Au Québec, que pouvons-nous faire pour assurer le respect des droits économiques et sociaux ?

Photo : Céline Magontier

Le plus important est d'abord de montrer l'interdépendance des droits. C'est-à-dire qu'il faut sans cesse rappeler que les droits ne sont pas isolables de manière telle à ce que nous puissions les hiérarchiser et mettre de côté ceux qu'on juge moins importants. Sur la base de ce constat et sachant la réticence des gouvernement à faire respecter des droits comme celui au logement, il nous faut sans cesse intervenir auprès du public et faire un travail d'éducation, ce que fait déjà le FRAPRU. Mais il faut aussi solliciter les éluEs et rappeler ces enjeux, en les documentant.

Vous avez présidé les audiences de Gatineau, Trois-Rivières et Longueuil. Qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?

C'est de voir toutes ces personnes qui pourraient être abattues ou déprimées et qui continuent de lutter, non seulement pour leurs droits, mais surtout pour les droits de toutes les personnes. Je suis bien entendu troublé par les témoignages entendus, qui dévoilent un visage trop peu connu de notre société, celui de l'exclusion et du mépris social. Mais devant ces drames humains, on voit aussi un formidable élan de solidarité, appuyé et renforcé par les groupes de défense du droit au logement.

Béatrice Vaugrante

Directrice générale d'Amnistie internationale – Canada francophone

Pourquoi l'enjeu du droit au logement au Québec et au Canada est-il important pour vous ?

Photo : François Saillant

Parce que le Canada doit démontrer la mise en application de ses engagements internationaux et donc permettre la réalisation de tous les droits, incluant les droits sociaux comme celui du logement, surtout pour les groupes vulnérables. La position, souvent soutenue par le gouvernement que les droits économiques, sociaux et culturels sont différents de par leur nature et qu'ils ne sont pas soumis au même degré d'application judiciaire que les droits civils et politiques, nie tout accès à la justice pour les personnes dont la dignité est clairement gravement atteinte quand on entend les témoignages recueillis lors de la Tournée. Il faut cesser cette hiérarchie des droits. Le droit au logement est impératif, d'autant plus qu'il est refusé à des groupes qui sont déjà victimes de discrimination. Par ailleurs, le Canada doit donner l'exemple. Il est difficile de réclamer les droits économiques et sociaux dans d'autres pays si le Canada, lui- même, rechigne à les reconnaître. Enfin le fait que le gouvernement du Québec soit responsable de ces droits de par ses compétences ne doit pas être une excuse de ne pas répondre aux normes internationales.

Comment le droit au logement affecte les autres droits humains ?

Les témoignages de la tournée ont été particulièrement éloquents sur ce point. Vivre quotidiennement dans un logement trop cher, insalubre, trop petit, ou subir des obstacles inacceptables pour en obtenir un, nuit au droit à la santé, à un revenu décent, à la sécurité (des femmes et des enfants, en particulier), à la nourriture, à l'éducation.

Les discriminations sont exacerbées quand les personnes pauvres, marginalisées, vivant un handicap, appartenant à des groupes minoritaires, sont les plus touchées par le manque d'accès à un logement décent. Enfin quand une personne est touchée, cela nuit à sa capacité d'exiger justice, de se défendre, d'avoir les informations adéquates, de participer au sein d'organismes de la société civile.

Ouverture de la Tournée à Gatineau

Insalubrité et abus de pouvoir

Marie-José Corriveau,
coordonnatrice du FRAPRU

Un problème dénoncé lors de l'audience tenue à Gatineau est celui de l'insalubrité, malgré que Gatineau soit une des rares villes québécoise à s'être dotée d'un code de salubrité. Florent Lacroix en a fait la détestable expérience.

Florent occupait depuis un certain temps un logement d'une chambre à coucher, qui lui coûtait 570$ par mois, plus 200$ pour l'électricité, quand les infiltrations d'eau ont commencé chez lui. La toiture de la maison étant en fin de vie utile, le plafond de la cuisine a fini par s'effondrer. Malgré ses demandes répétées, le propriétaire n'a pas fait les réparations requises. À la demande de Florent, une inspectrice de la Ville est venue constater l'état des lieux. Elle a convenu verbalement que le logement était inhabitable et a recommandé au locataire de quitter; elle a toutefois refusé de l'écrire dans son rapport. Pour protester, et à bout d'arguments, Florent a cessé de payer son loyer. Le propriétaire l'a amené à la Régie du logement pour non-paiement de loyer et a obtenu la résiliation du bail. Au final, Florent Lacroix s'est vu imposer les frais de justice, en plus du remboursement de loyers dûs, avec intérêts. La Régisseuse a cependant affirmé que sa décision aurait été tout autre si elle avait eu la preuve que le logement était inhabitable, avec un rapport en ce sens, de la Ville ou d'un tiers.

Un autre déni du droit au logement évoqué à Gatineau est la propension de propriétaires arrogants à s'introduire chez les locataires, comme s'ils étaient en terre conquise. Le cas de Katey Lacroix, mère monoparentale de deux enfants, est particulièrement scandaleux.

Katey a raconté comment son propriétaire s'est introduit dans son logement sans s'annoncer, pendant qu'elle y dormait ou alors qu'elle n'y était pas. Pire, en plein hiver, il lui a coupé l'électricité pour finalement l'évincer du logement *manu militari*. Alors qu'elle s'était réfugiée chez sa fille aînée, il en a profité pour vider son logement, laissant ses effets personnels sur la rue, sous la pluie. «Tout le monde a fouillé dans mes affaires; j'en ai perdu beaucoup», a-t-elle raconté. Depuis, elle a dû déménager 5 fois, dans des logements trop chers pour elle, souvent en mauvais état. Elle espère maintenant un logement social pour sa famille.

Témoignage entendu lors de l'audience populaire tenue à Gatineau, le 6 septembre (photo : Jacynthe Morin).

Gatineau, ville universitaire, est supposée être une terre d'accueil pour les nouveaux arrivants. Mais les conditions de logement qu'on leur y réserve sont souvent synonymes de violations du droit au logement.

Mapendo Néhema, mère monoparentale de deux enfants, est une réfugiée politique. Après avoir habité pendant 20 ans dans des camps de réfugiéEs, elle est arrivée au Canada en 2015 et s'est d'abord installée dans un 3½. Elle a cherché et trouvé un logement un peu plus grand, mais les relations avec le propriétaire sont vite devenues tendues. Il lui a réclamé 800$ pour réparer une fenêtre que ses enfants ont malencontreusement brisée en jouant. Avec un revenu alors d'à peine 567$ par mois d'aide sociale et un loyer de 630$, elle n'avait évidemment pas les moyens de payer. Devant l'insistance du propriétaire, et mal au fait de ses droits, elle a fini par y consentir. Elle paye maintenant 646$ par mois. Mapendo continue de chercher un logement meilleur marché, mais n'y arrive pas.

Audience à Rouyn-Noranda

Des ménages à faible revenu incapables de se loger décemment

Émilie E. Joly,
organisatrice communautaire au FRAPRU

Le 12 septembre, la Tournée du FRAPRU pour le droit au logement s'est arrêtée à Rouyn-Noranda pour entendre des témoignages de locataires de l'Abitibi.

La région vit une pénurie de logements abordables depuis plusieurs années. Avec l'essor économique lié au développement minier, elle est aux prises avec une réalité difficile : les ménages à faible revenu sont laissés pour compte, incapables de trouver des logements décents, à des prix qu'ils peuvent payer. Les personnes vivant de prestations d'aide sociale ou de la sécurité de la vieillesse, les personnes seules, les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont particulièrement touchées.

Le lendemain de l'audience à Rouyn-Noranda, des militantes et militants de l'Abitibi, de Montréal et de la Montérégie ont manifestéEs devant le bureau du ministre Luc Blanchette pour faire connaître leurs revendications (photo : Émilie E. Joly).

Des locataires de Rouyn-Noranda, d'Amos et de La Sarre ont témoigné de mutiples problèmes de logement : insalubrité, besoins pressants de réparations majeures, problèmes de santé liés aux moisissures, harcèlement par des propriétaires, incluant des intrusions de domicile, discrimination dans la recherche de logement, coupures illégales d'électricité, délais ridiculement longs pour accéder à la Régie du logement, etc. Faisant écho à ces réalités, Jovette Pépin a évoqué la difficulté de revendiquer ses droits dans un milieu «où tout le monde se connaît».

Maurice Kistabish, de Amos, et Josée Perreault, de La Sarre, ont dénoncé les moisissures et les champignons causés par des infiltrations et des dégâts d'eau, à un tel point «qu'il mouillait dans la maison à travers les néons», s'est exclamée Josée.

La pénurie de logement est bien illustrée dans les propos de Denis Deschamps. Il a raconté comment, alors qu'il se préparait à déménager, le locataire qui reprenait son logement a dû dormir dans une tente, sur le terrain, en attendant son départ, n'ayant nulle part où aller.

Dans tout l'Abitibi-Témiscamingue, on compte seulement 1545 HLM — dont plus des trois quarts sont destinés aux personnes âgées — alors que plus de 500 ménages sont inscrits sur les listes d'attente de la région.

Yvette Bélanger a dû attendre 10 ans pour obtenir un HLM, une attente pénible pendant laquelle elle a vécu dans des logements insalubres, où elle avait l'impression de «chauffer le dehors». Elle a également été victime d'une reprise illégale de la part d'un proprio qui disait vouloir reprendre le logement pour sa fille, alors que, finalement, c'est un autre locataire qui s'y est installé.

Quant à Kathy Bastien, après plusieurs années d'attente, elle a subi les représailles d'un propriétaire mécontent qu'elle obtienne finalement un HLM. Il lui a coupé l'électricité. Elle a perdu tout ce qu'il y avait dans son frigo. N'ayant pas les moyens de tout racheter, elle a dû se battre pour obtenir un dédommagement.

Finalement, Jacqueline Chiasson, qui a dénoncé une plomberie défectueuse et des branchements électriques illégaux, a constaté que «les proprios considèrent les locataires comme des personnes de deuxième classe». C'est donc «pour ça qu'il faut se mettre ensemble pour revendiquer que nous sommes égalitaires, les locataires et les propriétaires», s'est-elle exclamée.

Mal-logement à Trois-Rivières

Des locataires à la merci de propriétaires sans scrupules

Point de presse tenu lors de l'audience populaire à Trois-Rivières, le 21 septembre (photo : Céline Magontier).

Marie-José Corriveau,
coordonnatrice du FRAPRU

Comme partout où est passée la Tournée du FRAPRU, des cas d'insalubrité ont été dénoncés à l'audience de Trois-Rivières, et de nombreux témoignages ont démontré que les locataires se retrouvent avec très peu de recours, voire sans aucun, lorsqu'ils sont à faible revenu.

La situation d'Étienne Duval, une personne seule, assistée sociale, disposant de seulement 628 $ par mois, est particulièrement éloquente. Étienne a raconté qu'il a dû déménager 14 fois en 14 ans, se retrouvant constamment dans des logements en mauvais état et-ou trop cher pour lui. Son avant dernier logement lui coûtait 440 $ par mois ; avec le solde, il ne parvenait pas à assumer ses autres besoins de base. À force, il en a perdu le sommeil. Étienne a salué sa « chance » de vivre maintenant dans un HLM où il peut se détendre.

Alex Provencher a, lui aussi, durement subi les conséquences d'un logement mal entretenu par son propriétaire. Jusqu'à tout récemment, il a habité dans un demi-sous-sol où il y a eu plusieurs infiltrations d'eau dont le propriétaire ne s'est pas soucié. La moisissure a fini par s'installer et le plafond d'une chambre est tombé. Pendant des mois, Alex a réclamé des travaux que le propriétaire reportait sans cesse, lui reprochant presque, à chaque fois : « ton loyer est tellement pas cher ! ». À plusieurs reprises, il a également menacé Alex de s'introduire dans ce qu'il considérait comme « son » propre logement, sans prévenir. Finalement, faute de réparations, la Ville de Trois-Rivières a déclaré le logement inhabitable et l'a condamné. Alex a dû emménager dans un appartement beaucoup plus cher et attend toujours une décision de la Régie du logement pour sa demande de dédommagement.

Puis, il y a eu le témoignage spontané de Roger Lemay, pour qui tout a basculé, il y a quatre ans, quand les infiltrations se sont succédé, au point que l'eau s'échappait du plafonnier et que le plafond d'une des chambres est tombé. Des champignons noirs sont apparus, de même qu'une colonie de fourmis charpentières. Des fenêtres cassées n'ont pas été réparées. Monsieur Lemay admet qu'il aurait dû déménager plus tôt, mais il a hésité à le faire puisque le propriétaire promettait constamment des travaux. Il a finalement demandé au propriétaire de « casser son bail », ce qu'il a refusé. S'appuyant sur un rapport impitoyable de l'inspecteur de la Ville, monsieur Lemay et sa conjointe ont fait un abandon de logement en cours de bail ; la Ville a condamné l'immeuble peu après. Son nouveau logement est beaucoup plus cher que le précédent, loin de son quartier d'appartenance et son déménagement lui a également coûté cher. Entre-temps, l'immeuble a été vendu.

Ces témoignages démontent que, non seulement il faut offrir des alternatives décentes, en logement social, aux ménages à faible revenu, mais qu'il est également urgent de fournir de meilleurs recours aux locataires dans les cas d'insalubrité.

En Montérégie

Des ménages privés de leurs droits

Marie-José Corriveau,
coordonnatrice du FRAPRU

Les témoignages livrés en Montérégie ont encore une fois mis en évidence le mauvais sort réservé aux ménages pauvres en matière de logement. La famille Poulin, de Longueuil, en a fait la triste expérience.

Kathy Poulin, mère monoparentale de trois enfants malades, loue un 4 ½, à 690 $ par mois, « parce qu'un 5 ½, ce serait au-dessus de nos moyens », a-t-elle précisé. Situé au-dessus d'espaces de rangement non chauffés, l'appartement s'avère très mal isolé. L'hiver, elle et ses enfants doivent porter des manteaux à l'intérieur. À cause du froid, des tuyaux ont gelé et il y a eu des dégâts d'eau ; un plafond a crevé et est resté ainsi pendant des années.

À cause de ses revenus insuffisants — 661 $ par mois, plus les allocations familiales — Kathy doit verser son loyer en deux temps, une partie au début du mois, avec le chèque d'aide sociale, et l'autre, le 20, quand les allocations familiales sont déposées. Elle est toujours stressée parce que le propriétaire pourrait demander à la Régie du logement son éviction à cause de ses « retards fréquents ». Elle a évidemment besoin d'un logement social, mais la Ville n'a que 2 276 HLM pour les familles et une liste d'attente de 1782 ménages.

À l'audience populaire du 28 septembre, on nous a également raconté l'histoire de familles de Saint-Hyacinthe qui ont été évincées par leur propre mairie pour faire place à un stationnement. Elles habitaient dans trois immeubles comptant 11 logements, pas chers, tous en bon état, situés en plein centre-ville. Le site a fait l'objet d'un échange entre la ville et un promoteur immobilier : pour qu'il puisse construire une résidence haut de gamme de 200 unités pour aînéEs, l'administration municipale lui a cédé un autre stationnement du secteur et a décidé de le remplacer en sacrifiant les trois immeubles locatifs.

Les 11 ménages concernés ont d'abord reçu un avis d'éviction au début décembre 2016, sous prétexte d'un changement d'affection non précisé. Une semaine plus tard, la Ville de Saint-Hyacinthe a acheté les trois immeubles. Les locataires se sont donc adressés à elle pour obtenir des réponses à leurs questions et pour demander que le projet de démolition soit abandonné. La Ville a refusé catégoriquement : tous les locataires devaient quitter avant le 1er juillet 2017 ; elle leur a seulement offert de verser des dédommagements valant trois mois de loyer et de rembourser leurs déménagements.

Enfin, Serge Dufour, de Beauharnois, a témoigné de la succession des problèmes de logement qu'il vit depuis la perte de son emploi, l'entreprise ayant été délocalisée au début des années 2000. Âgé alors de 45 ans, Serge n'a jamais réussi à se trouver un nouveau travail. Seul, il a d'abord emménagé dans des petits logements et a fait une demande de HLM. Pour économiser, mais à contrecœur, il a loué en colocation. L'absurdité de la situation, c'est que cela l'a fait reculer dans la liste d'attente de l'office municipal d'habitation. À Beauharnois, il n'y a que 113 HLM, tous pour personnes âgées.

TOUJOURS AU FRONT

Publié par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), un regroupement national pour le droit au logement composé de quelque 165 organismes des différentes régions du Québec, dont une trentaine qui sont au cœur de ses actions et de sa vie démocratique.

Pour nous rejoindre :
Téléphone : (514) 522-1010
Courrier électronique : frapru@frapru.qc.ca

Visitez notre site web :
www.frapru.qc.ca

Suivez-nous
Sur Facebook : www.facebook.com/frapru.logement
Sur Twitter : @FRAPRU

FRAPRU
Front d'action populaire en réaménagement urbain

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C101982

Clôture de la Tournée pour le droit au logement, à Montréal

Un portrait alarmant !

Céline Magontier, organisatrice communautaire au FRAPRU et responsable des dossiers montréalais

Il ne reste que 190$ par mois à Nacera, qui vit avec son mari et ses deux enfants, une fois le loyer payé ; Brigitte, en situation de handicap doit dormir avec son fils de 9 ans, faute de place ; Ranjeet vit de tels problèmes de moisissures depuis plusieurs années que ses trois enfants ont développé des problèmes de santé ; Roberto est menacé d'expulsion par son propriétaire et vit des intrusions de domicile, il a peur de porter plainte ; Mélanie a été droguée et violée par son propriétaire dans son appartement ; Renée a dû se battre pendant 9 mois, juste pour avoir de l'eau dans son logement ; Assaitou, mère monoparentale, a partagé son 4 ½ avec ses 6 enfants et les coquerelles ; Manon a attendu 8 ans avant d'obtenir un logement social. Ces exemples ne sont qu'un aperçu de ce que nous avons entendu lors de la clôture de la Tournée pour le droit au logement, à Montréal, le 2 octobre 2017, Journée mondiale de l'habitat.

Les témoignages étaient éloquents et atterrants : graves problèmes d'insalubrité, abus de pouvoir, violences vécues par les femmes dans leur logement, insécurité, discrimination envers les familles, les personnes à faible revenu, les personnes en situation de handicap et les personnes racisées, délais d'attente pour obtenir un logement social ou une audience à la Régie du logement, etc. Malheureusement, il ne s'agit pas de cas isolés, les comités logement de Montréal reçoivent des ménages qui vivent des situations similaires tous les jours.

Témoignage entendu lors de l'audience populaire tenue à Montréal, le 2 octobre (photo : François Saillant).

Il est intolérable d'observer que de telles conditions de vie soient la réalité d'autant de ménages à Montréal en 2017. Selon les derniers chiffres de 2011, ce sont 133 580 ménages locataires qui ont des besoins impérieux de logement sur l'île de Montréal. Nous l'avons constaté, en plus d'une gestion quotidienne difficile, le mal-logement nuit au besoin de sécurité, de dignité, de paix, d'intimité ou encore à la santé mentale ou physique de ces ménages. Comment pourrait-il en être autrement ?

Le constat est clair, les personnes mal-logées à Montréal ne vivent pas, elles survivent !

Les personnes qui ont témoigné ont été unanimes : pour répondre à leurs besoins, ça prend des logements sociaux. Sauf qu'accéder à un logement social, à Montréal, est ardu. Les requérantes et les requérants doivent attendre plus de 5 ans, en moyenne, pour obtenir un HLM. Rien d'étonnant puisqu'il en manque cruellement. Ce sont près de 24 000 ménages sont qui sont inscrits sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour un HLM, et plusieurs milliers d'autres qui attendent pour une coopérative d'habitation ou un logement sans but lucratif. Pour répondre aux besoins les plus urgents, au rythme où Québec finance le développement de nouveaux logements sociaux à Montréal, ça prendrait plus d'un siècle.

Il faut que ça change ! Pour ce faire, Québec et Ottawa doivent financer 50 000 nouveaux logements sociaux, en 5 ans, au Québec, dont 22 500 à Montréal. C'est pourquoi il est primordial de se mobiliser massivement afin de faire pression sur les gouvernements Couillard et Trudeau !

TOUJOURS AU FRONT

Front d'action populaire en réaménagement urbain

N° 135 • Automne 2017

SPÉCIAL «TOURNÉE POUR LE DROIT AU LOGEMENT»

Tournée pour le droit au logement : Des témoignages percutants et des besoins urgents

Du 6 septembre au 2 octobre 2017, Journée mondiale de l'habitat, le FRAPRU a visité cinq régions dans le cadre de sa Tournée pour le droit au logement, visant à donner la parole aux locataires mal-logéEs et à rappeler aux gouvernements fédéral et québécois leurs obligations en matière de droit au logement.

La Tournée a bénéficié de la participation de Leilani Farha, Rapporteure spéciale de l'ONU sur le droit au logement convenable, Christian Nadeau, président de la Ligue des droits et libertés, et Béatrice Vaugrante, directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone, qui ont présidé l'une ou l'autre des cinq audiences populaires.

La Tournée a aussi été l'occasion de lancer la mobilisation pour une activité d'envergure : une grande marche pour le droit au logement, qui reliera Québec et Ottawa, à l'automne 2018 !

À Rouyn-Noranda, des militantes et des militants de l'Abitibi, de Montréal et de la Montérégie ont participé à une action dans le cadre de la Tournée pour le droit au logement (photo : Véronique Laflamme).